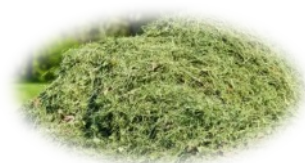


# Collecte en apport volontaire des déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux en apport volontaire à lieu du 1<sup>er</sup> avril, jusqu'au 30 novembre 2024. Votre point de collecte se trouve :

- A la station d'épuration au niveau de la D134

## ✓ Déchets acceptés :



Tonte de gazon,  
mauvaises herbes ✓

Fleurs coupées ✓



Branchages ≤ à 50mm  
et tailles d'arbustes ✓

Feuillages ✓



## ✗ Déchets refusés :



Terre, pierres et gravats ✗

Branchages ≥ à 10cm et  
tailles d'arbustes ✗



Tronc et souche d'arbre ✗

Sac plastique ✗



Déchets de bois  
(planches, cagette...) ✗

Reste alimentaire,  
épluchures... ✗



## Règles de présentation :

Ce service est réservé aux particuliers. Vos déchets végétaux doivent être déposés dans la benne en vrac sans sac et non à côté.

En cas de volume trop important, merci de vous diriger en déchèterie.

Pour la tranquillité des riverains vous êtes invités à déposer avant 19h.

En cas de problème ou pour tout signalement, merci de contacter Chartres Métropole :

▶ N° Vert 0 800 22 20 36

Appel gratuit d'un poste fixe

Restons citoyens